

6. IDENTIFICATION DES ELEMENTS PROTEGES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 ET L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME

Arrêt-Projet du 22 juillet 2019

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme De VOSNE ROMANEE



Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour LE MAIRE,	Projet arrêté le :	
---	--------------------	--

BERTHET LIOGIER CAULFUTY

11, avenue de Chamboland BP 90 042 – 21 702 NUITS SAINT GEORGES cedex – Tel : 03.80.61.06.19 –

Fax : 03.80.61.39.01

Email : bhc.contact@bhc-ge.com

1. CHAMP D'APPLICATION ET PRESCRIPTIONS

L'article L.151-19 du code de l'urbanisme permet à la commune, dans le cadre du PLU d'identifier et de localiser les éléments de paysage, ainsi que d'identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier.

L'objectif est de préserver ce patrimoine pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural.

Ce dispositif n'a d'intérêt que si le monument n'est pas déjà protégé au titre des monuments historiques.

L'article L.151-23 du code de l'urbanisme permet à la commune, dans le cadre du PLU, d'identifier les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger. L'objectif est de préserver ce patrimoine pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques.

L'inscription de ces éléments dans un document du PLU entraîne d'office l'application d'un régime de déclaration préalable en cas de travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément protégé (article R.421-23-h du code de l'urbanisme) et l'exigence d'un permis de démolir préalablement aux travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction identifiée comme devant être protégée (article R.421-28-e du code de l'urbanisme).

Le PADD du PLU de Vosne-Romanée, dans ses orientations environnementales, vise la protection de plusieurs éléments du patrimoine bâti :

Les règles assurant la protection de ce patrimoine sont définies dans le règlement (pièce n°5) notamment à l'article 1.1 « occupations et utilisations du sol interdites » ou à l'article 1.2 « occupations et utilisations du sol soumises à conditions », et à l'article 2.1 « implantation et aspect extérieur des constructions ».

Le repérage des éléments sur les documents graphiques et dans la liste est ainsi codifié :

- « b » suivi d'un numéro identifiant les bâtiments protégés ;
- « c » suivi d'un numéro identifiant les éléments ponctuels protégés.

Les autres éléments du patrimoine naturel sont protégés par un classement en zone Naturelle et/ou sont identifiés dans les fiches susmentionnées.

2. LISTE DES ELEMENTS PROTEGES

Les bâtiments protégés

Identifiant	Désignation	Localisation
bl1	Eglise Saint-Martin	Bourg
bl2	Mairie-école	Bourg
bl3	Lavoir	Bourg
bl4	Ets vinicole dit Société civile du Domaine de la Romanée Conti	Bourg <i>1, place de l'Eglise</i>
bl5	Domaine Leroy – Les Genaivrières	Bourg <i>15 rue de la Fontaine</i>
bl6	Ets vinicole dit Domaine René Engel	Bourg <i>3 place de la Mairie</i>
bl7	Ancien rendez-vous de chasse des ducs de Bourgogne	Bourg <i>3, rue de la Goillotte</i>
bl8	Maison de vigneron	Bourg 2 et 3 rue Sainte Barbe

Les éléments ponctuels protégés

Identifiant	Désignation	Localisation
cl1	Croix monumentale	Chemin rural de la Grande Rue
cl2	Croix monumentale	Chemin rural, n°7
cl3	Croix monumentale	Chemin rural de la Grande Rue
cl4	Croix monumentale	Chemin rural des Ras de Combe
cl5	Croix monumentale	Rue de la Goillotte
cl6	Croix monumentale	RD109
cl7	Monument aux morts	Cimetière au Nord du village
cl8	Monument aux morts	Avenue du monument aux morts

Les éléments naturels protégés

Identifiant	Désignation	Localisation
	Alignement d'arbres	Avenue du Monument

3. PHOTOGRAPHIES DES ELEMENTS PROTEGES

LES BATIMENTS PROTEGES

b11 : EGLISE SAINT-MARTIN



Source : site internet de l'Echo des Communes
© André Beuchot

L'église Saint-Martin, dominant le village au nord, a été édifée au 18^{ème} siècle. Il s'agit d'une église de plan en croix latine. Elle est composée de moellons de pierre enduits, sauf pour la façade Est, où ils sont apparents et pour le portail qui est en pierre de taille. La tour-clocher est carrée, en façade orientale, couverte d'une flèche polygonale en ardoises et à égouts retroussés.

Le portail est aménagé dans la tour-clocher. Il se compose d'une baie rectangulaire surmontée d'un tympan aveugle en plein-cintre et encadrée par des pilastres. On peut y lire l'Inscription suivante : "Ce clocher a été rebati suivant le traite reçu Boiteuxnt anuit le 28 iult / 1772 sous la conduite de M. Amant SELOUDRE alors curé de cette paroisse".

b12 : MAIRIE - ECOLE

La Mairie-école, construite en 1884, est un édifice de plan en T qui domine la place de la mairie, et marque l'entrée de l'ancien bourg. Ses modénatures soignées et son ordonnancement général ont conservé leur authenticité.

Le toit brisé à croupes est couvert d'ardoises avec des lucarnes à fronton cintré, ainsi que des velux et tabatières. Les murs sont en maçonnerie enduite avec chaînes harpées; le bandeau et le soubassement sont en pierre. Des soupiraux permettent d'éclairer la cave, avec des baies rectangulaires ou en plein-cintre.



Photo BLC - 2015

Les garde-corps en fer forgé sont visibles devant les fenêtres du premier étage. La travée centrale de la façade Sud forme un léger avant-corps et est couronnée d'un édicule sculpté en pierre surmonté d'un fronton triangulaire. Cet édicule comporte une horloge en pierre, l'inscription "MAIRIE" et un blason orné des lettres "RF". Le perron, conduisant à la porte, d'entrée est en pierre.

b13 : LAVOIR



Photo BLC - 2015

Le lavoir date du deuxième quart du 19ème siècle. Il a été aménagé en un bassin avec des pierres inclinées sur le cours d'eau cours d'eau de la Bornue. Cet aménagement n'est pas couvert. Il s'agit du seul lavoir repéré dans la commune.

BL4 - ETS VINICOLE DIT SOCIETE CIVILE DU DOMAINE DE LA ROMANEE CONTI - 1, place de l'église



Source : photo issue du GRAHAL

Malgré de forts remaniements, il s'agit d'un ensemble présentant les caractéristiques des domaines viti-vinicole du 13^e siècle. Il témoigne d'un intérêt historique fort quant à la présence des moines dans la création des grandes exploitations viticoles. L'intérêt économique est également prégnant au regard de la renommée du domaine à l'échelle mondiale.

L'ensemble d'édifices comprend un bâtiment d'exploitation au Nord de la parcelle, un deuxième en retour implanté à l'Est, une tourelle accolée à un autre bâtiment d'exploitation au Sud-Est et un dernier bâtiment au Sud-Ouest.

Le bâtiment d'exploitation au Nord est un ancien vendangeoir, de plan rectangulaire, comprenant un rez-de-chaussée et un étage. Le toit à longs-pans est couvert de tuiles plates. Le bâtiment est édifié en moellons de pierre apparents qui sont enduits sur la façade nord. Les baies sont rectangulaires, en arc segmentaire et oculi. Un escalier en pierre mène au premier étage en façade Sud.

Les autres bâtiments d'exploitation, de plan rectangulaire, ont des toits à longs pans et couverts de tuiles plates éclairés par des vélux pour le bâtiment au Sud-Est. Les bâtiments sont édifiés en moellons de pierre apparents, avec joints beurrés sur certaines façades. Les baies sont rectangulaires, en plein-cintre et en accolade.

La tourelle comprend un rez-de-chaussée et trois étages. Le toit est en poivrière couvert de tuiles plates. Le bâtiment est édifié en moellons de pierre enduits. Les baies sont rectangulaires. On note la présence de contreforts sur les façades sur rue.

L'ensemble est clos par un mur en pierre et une porte piétonne.

BL5 - DOMAINE LEROY – LES GENAIVRIERES



Source : photo issue du GRAHAL

Cette maison du 19ème siècle, aux proportions élégantes, compose, avec sa cour et son jardin aménagé, un ensemble au charme discret.

L'édifice, de plan rectangulaire, est implanté entre cour et jardin. Il comporte une cave, un rez-de-chaussée et deux étages dont un en combles. Le toit à croupes est couvert d'ardoises et percé de lucarnes à deux pans, de tabatières et de chatières. Les murs sont en maçonnerie crépie avec chaînes d'angle harpées et soubassement en pierre. Les baies rectangulaires avec balcons et garde-corps en fer forgé devant deux des fenêtres du premier étage de la façade Est. La descente de cave est à l'angle Sud-Ouest.

Le jardin aménagé et la cour sont clos de murs en pierre couverts d'un chaperon de tuiles mécaniques. Sur la cour, le portail est orné de deux piliers en pierre de taille et porte piétonne, le tout fermés par des grilles en fer forgé.

BL6 - ETS VINICOLE DIT DOMAINE RENE ENGEL - 3 place de la mairie



Source : photo issue du GRAHAL

Il s'agit de bâtiments présentant les caractéristiques des ensembles viti-vinicoles du 20e siècle avec cuverie implantée sous la maison.

Autour d'une cour, s'organise au centre une maison de maître et, au Sud un bâtiment d'exploitation. La maison, de plan rectangulaire, comprend une cave, un rez-de-chaussée et deux étages dont un en combles. Le toit à croupes est couvert d'ardoises et est éclairé par une lucarne-pignon, des chiens assis et des vélux. Le bâtiment est édifié en moellons de pierre enduits. Les baies sont rectangulaires, oblongues et en arc segmentaire.

On trouve au premier étage de la travée centrale un balcon en fer forgé. L'escalier menant au premier étage de la façade Sud s'accompagne d'un garde-corps en fer forgé et d'un auvent.

BL7 - ANCIEN RENDEZ-VOUS DE CHASSE DES DUCS DE BOURGOGNE - 3 rue de la Goillotte

Il s'agit d'un ensemble viti-vinicole, datant du 18^{ème} siècle, aux caractéristiques architecturales intéressantes et dont l'histoire revêt une grande importance en rapport avec le domaine de la Romanée-Conti.

L'ensemble comprend une maison implantée au Sud de la parcelle et un bâtiment d'exploitation au Nord, tous deux, perpendiculaires à la rue.

La maison est de plan rectangulaire comprenant un rez-de-chaussée surélevé et un étage de comble. Le toit à croupes est couvert de tuiles plates ; il est éclairé par des lucarnes, oeil-de-boeuf et des tabatières. Le bâtiment est édifié en moellons de pierre partiellement enduits avec chaînes d'angle en pierre de taille. Les baies sont rectangulaires. L'escalier en pierre menant au rez-de-chaussée de la façade sud, est surmonté d'une marquise.



Source : photo issue du GRAHAL

Le bâtiment d'exploitation est, lui, de plan rectangulaire et comprend un rez-de-chaussée et un comble à surcroît. Son toit à demi-croupes est couvert de tuiles plates et de tuiles mécaniques et éclairé par une lucarne pendante. Le bâtiment édifié en maçonnerie de brique partiellement enduits. Les baies sont en arc segmentaire avec des encadrements de brique.

BL8 – MAISON DE VIGNERON - 2 et 3 rue Sainte Barbe

Le bâtiment, datant du 16^{ème} siècle, présente les caractéristiques des logis de vigneron datant du 18^e siècle, particulièrement intéressant pour l'histoire de la Romanée-Conti. La présence de cette galerie est surprenante en Côte de Nuits ; il s'agit probablement d'un modèle importé du Nord-Mâconnais.

Il s'agit d'une des maisons de vigneron les plus remarquables du territoire.



Source : photo issue du GRAHAL

La maison, de plan rectangulaire, est flanquée d'une cuverie en façade Est, comprenant une cave, un rez-de-chaussée et un étage. Le toit à longs-pans est couvert de tuiles plates et éclairé par des vélux. Le bâtiment, édifié en moellons de pierre apparents pour la partie Est, est enduit pour la partie Ouest. Les baies rectangulaires, en plein-cintre et oblongues. La porte charretière est couverte d'un arc en anse de panier. L'escalier en pierre, composé d'une première volée centrale et d'une deuxième volée double à montée divergente, mène au premier étage en façade Nord avec une galerie haute, ouverte, avec des balustrades en bois surmontée d'un auvent formé par la toiture.

LES ELEMENTS PONCTUELS PROTEGES

CL1- CROIX MONUMENTALE

Chemin rural de la Grande Rue



CL2- CROIX MONUMENTALE

Chemin rural n° 7



CL3- CROIX MONUMENTALE

Chemin rural de la Grande Rue



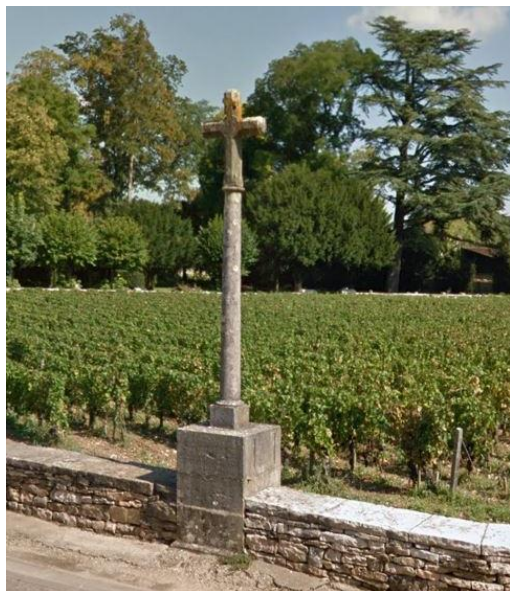
CL4- CROIX MONUMENTALE

Chemin rural des Ras de Combe



CL5- CROIX MONUMENTALE

Rue de la Goillotte



CL6 – CROIX MONUMENTALE

D109



CL7- MONUMENT AUX MORTS

Cimetière



CL8- MONUMENT AUX MORTS

Avenue du Monument



L'ELEMENT NATUREL PROTEGE

ALIGNEMENT DE TILLEULS
Avenue du Monument

